

APPEL D'OFFRE

Un food truck dans la Calade de la Maison Jean Vilar

Préambule

L'Association Jean Vilar a été constituée en 1972, quelques mois après la disparition de Jean Vilar, fondateur et directeur du Festival d'Avignon (1947/1971), dans le but de rassembler les documents de toutes sortes concernant sa vie et son œuvre, notamment au Festival d'Avignon et au Théâtre National Populaire.

En 1979, l'engagement conjoint de la Ville d'Avignon, de la Bibliothèque nationale de France et du Ministère de la Culture permet l'ouverture de la Maison Jean Vilar à Avignon sous la responsabilité de l'Association Jean Vilar et avec la présence à ses côtés d'une antenne de la Bibliothèque Nationale de France en charge notamment de collecter les archives du Festival d'Avignon.

L'Association / Maison Jean Vilar propose une programmation enrichie d'expositions, de rencontres et de lectures, tout au long de l'année et durant le Festival d'Avignon, temps fort de la vie culturelle locale et régionale.

Durant le Festival d'Avignon 2018, la Maison Jean Vilar a accueilli près de 20 000 spectateurs.

Pour son prochain festival, l'Association souhaite mettre à disposition des festivaliers une offre de snacking et de boissons qualitative et adaptée à l'emplacement situé en extérieur dans la Calade de la Maison Jean Vilar durant le Festival d'Avignon, soit **du jeudi 4 au mardi 23 juillet 2019**.

Site web : <https://maisonjeanvilar.org/>

Photo 1 – La Calade

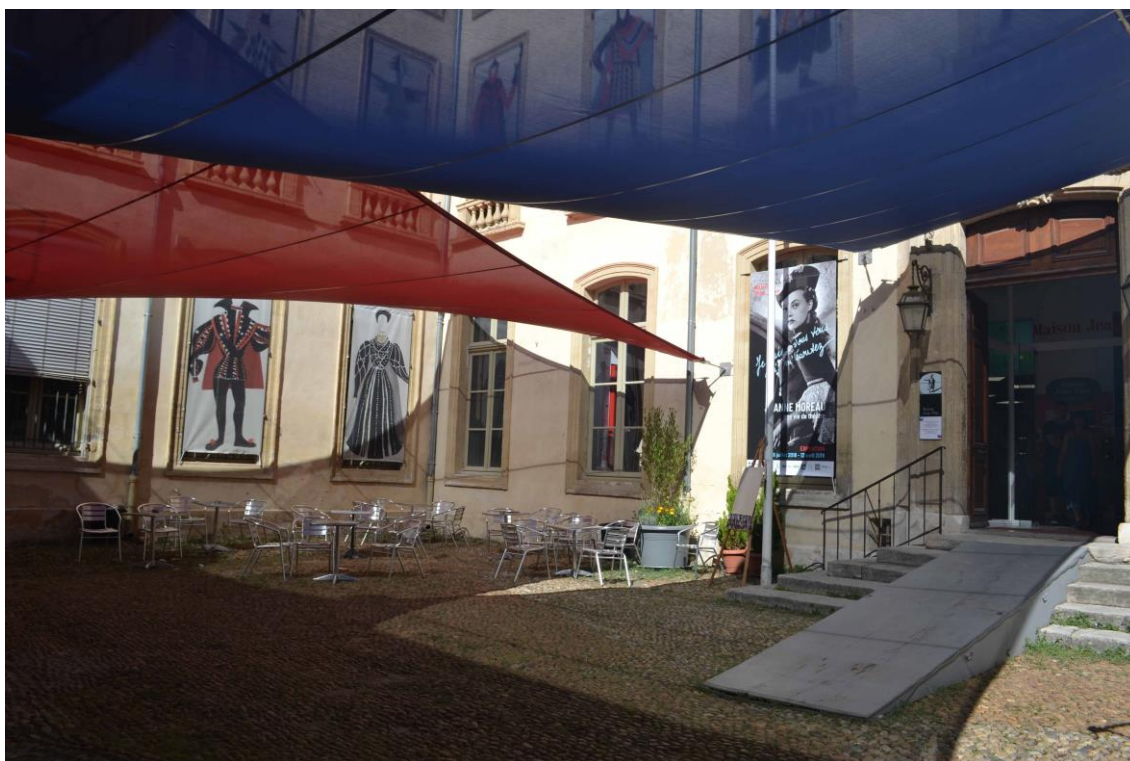


Photo 2 – La Calade



Informations :

- Il est possible de se raccorder à un réseau électrique depuis l'emplacement du food truck.
- L'emplacement proposé n'est pas équipé en eau. Le food truck devra être autonome dans ce domaine pour l'exercice de son activité.
- Le food truck devra assurer la collecte de ses déchets de fonctionnement. Les ordures et le recyclage seront à déposer aux points de collecte se situant à proximité, selon les jours de ramassage.
- Des tables, chaises, manges-debout seront autorisés autour du foodtruck. L'association Jean Vilar pourra mettre à disposition tout ou partie de ce mobilier, à préciser en fonction des matériels disponibles.
- Le food truck sera associé aux différents événements proposés dans la programmation qui nécessiteront une offre de restauration particulière (vernissages, accueils de partenaires, programmations exceptionnelles). Ces opérations feront l'objet d'accords spécifiques, intégrés au contrat global.
- L'Association Jean Vilar souhaite que le food truck soit en mesure d'offrir aux clients au moins deux moyens de paiement au choix : carte bleue, espèces, chèque, chèque restaurant.
- L'occupation de l'emplacement s'élève à une somme forfaitaire de 3000 euros HT et une participation d'appoint sur un pourcentage du chiffre d'affaires.

L'ensemble des conditions d'occupation sera détaillé et précisé dans une convention qui sera signée entre l'Association Jean Vilar et la gérance du food truck.

Pour postuler, merci d'envoyer un courriel ayant pour objet « **Food truck dans la Calade 2019** » à al.saubiez@maisonjeanvilar.org avec en pièces jointes :

- Une courte présentation du food Truck,
- Une offre snacking et de boissons adaptée aux conditions de l'emplacement proposé, incluant la gamme de prix et l'origine des produits,
- Un justificatif du statut juridique : KBIS pour une entreprise, statuts de l'association et certificat de dépôt en préfecture pour une association, documents justifiant de l'agrément « Entreprise sociale et solidaire » si vous êtes concerné.e.

Date limite de candidature : 15 janvier 2019

Veillez noter que l'Association Jean Vilar sera fermée du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus.

Pour toute question, merci de joindre le 04 90 27 22 86.